

Département de Seine et Marne  
Commune d'Othis

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
CD77- ARD  
MEAUX-VILLENNOY CR DAMMARTIN  
TSA 70011  
69134 DARDILLY CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**Objet : arrêté portant sur des travaux de carottages sondages- réfection de la chaussée sis RD26E PR4+400 AU PR6+200 Othis-Beaumarchais, pour le compte du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.**

VU la demande formulée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (CD77)-ARD Meaux Villenoy CR DAMMARTIN TSA 70011 69134 DARDILLY cedex représenté par Monsieur Vincent BROCHARD, sollicitant l'autorisation de travaux sur le domaine public de Carottages sondages-réfection de la chaussée sis RD26E PR4+400 AU PR6+200 Othis-Beaumarchais.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral par circulaire ministérielle du 13 septembre 1966, portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

**Considérant** la nécessité de réaliser ces travaux,

**ARRETONS**

**Article 1 : Prescriptions techniques**

Le Département de Seine et Marne (CD77)-ARD Meaux Villenoy CR DAMMARTIN est autorisé à procéder aux travaux de Carottages sondages-réfection de la chaussée sis RD26E PR4+400 AU PR6+200 Othis-Beaumarchais, pour le compte du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

- Cette autorisation est valable 90 jours à compter du 24 avril 2024.

**Article 2 : Ouverture de chantier**

Le bénéficiaire informera le service technique agissant pour le compte de la commune du début des travaux.

**Article 3 : Signalisation et protection du chantier**

La signalisation et la protection seront conformes à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

#### **Article 4 : Stationnement**

Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier pendant toute la durée des travaux.

#### **Article 5 : Circulation**

La circulation sera règlementée sur la RD 26<sup>E</sup> PR4+400 AU PR6+200 OTHIS-BEAUMARCHAIS.

#### **Article 6 : Délai d'exécution**

La présente autorisation est valable 90 jours, à compter du 24 avril 2024.

#### **Article 7 : Responsabilité**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

**Article 8 :** Le présent arrêté consultable en Mairie sera adressé à :

- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Dammartin-en-Goële
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële
- La Police Municipale d'Othis
- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- Les courriers Ile-de-France KEOLIS
- Transdev Marne et Morin
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- L'ARD de Meaux-Villenoy

*Fait à Othis, le 22 avril 2024*

**Alex OUBLIÉ**  
*Maire Adjoint délégué à L'Urbanisme  
et au Cadre de Vie*

